

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 06/11/2023

Date de la convocation:
31/10/2023
Date d'affichage:
31/10/2023

L'an 2023 et le 06 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Frœschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline (à partir du point 073.2023), WEINLING-HAMEL Elisabeth. MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM ROCCHI Jacques représente STURM Céline jusqu'au point 073.2023

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JOTZ, Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant : MMES FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques jusqu'au point 073.2023, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM HOH Christian donne procuration à SIEDEL Dominique, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard.

Elus suppléants excusés : MME SCHELLENBERGER Michèle.

Elus absents :

Titulaires : MME CRONMULLER Martine.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline,

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 075.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

075.2023 : Rapport sur l'exécution de la délégation de service public petite enfance pour 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-3 imposant la réalisation d'un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service, le délégataire devant produire ce rapport chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°071.2021 en date du 13.12.2021 : « Service petite enfance : délégation de service public par affermage – gestion et exploitation des établissements d'accueil petite enfance (haltes garderie, micro crèches, ...) et relais assistants maternels du territoire communautaire : choix du délégataire de service public et tarifs »,

Considérant la convention de délégation de service public (DSP) par affermage en cours, par laquelle la communauté des communes Sauer Pechelbronn a confié à l'Association Action Sociale Bas Rhin (AASBR) la gestion et l'exploitation du service petite enfance dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022. La délégation concerne :

- Une micro-crèche à Lembach
- Le multi-accueil « Boucle d'Or » à Morsbronn-les-Bains
- Un relais petite enfance (RPE) à Durrenbach

Considérant le rapport annuel d'exécution de la DSP pour la première année de fonctionnement (2022),

Considérant l'analyse financière de la DSP par notre consultant conseil en finances publiques, le cabinet Actipublic – Villeurbanne,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte du rapport annuel présenté par l'AASBR concernant 2022, et de l'analyse financière établie par notre consultant,**
- **D'approuver le rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public petite enfance sur l'exercice de l'année 1 (1er janvier 2022 – 31.12.2022),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID : 067-200013050-20231106-D_CC_075_2023-DE

Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/11/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La secrétaire de séance,
CABRIOL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger